

AEROPORT DE PARIS-BEAUVAIS-TILLE

PROBLEMATIQUE

COMPAGNIE LOW-COST

Ville et Aéroport prévoit de se rendre sur le site aéroportuaire de l'aéroport Paris-Beauvais-Tillé au mois de juin afin de mieux appréhender la problématique des low-cost (compagnie basée Ryanair) dont le trafic a explosé depuis ces dernières années.

La loi de finances rectificative pour 2010 intègre également dans la liste des aéroports pouvant percevoir la taxe sur les nuisances sonores aériennes l'aérodrome de Beauvais qui a, en 2010, dépassé 20 000 mouvements d'aéronefs de masse maximale au décollage supérieure ou égale à 20 tonnes.

L'aéroport de Beauvais devient donc également un aérodrome « acusé » portant à douze les aéroports sur lesquels l'ACNUSA dispose de pouvoirs particuliers.

Cette augmentation du trafic de l'aéroport de Beauvais rend d'autant plus nécessaire la maîtrise de l'urbanisation afin que de nouvelles populations ne soient pas exposées au bruit des avions. En 2009, le PEB révisé a été annulé pour vice de forme. C'est donc le PEB de 2001 qui est actuellement en vigueur. Or, il repose sur des prévisions de trafic estimées à 14 000 mouvements commerciaux qui sont aujourd'hui largement dépassées. Il y a donc urgence à élaborer un nouveau plan d'exposition au bruit qui devrait précéder la réalisation du plan de gêne sonore et la mise en oeuvre de l'aide à l'insonorisation.

Ce déplacement a un double enjeu :

1°) rencontrer le gestionnaire de l'aéroport > le syndicat mixte d'études composé de trois collectivités locales : conseil régional de picardie, conseil général de l'Oise et communauté d'agglomération du beauvaisis

2°) rencontrer les responsables de la compagnie low-cost irlandaise Ryanair afin d'appréhender ses stratégies de développement sur la plate-forme, son modèle économique et sa politique environnementale
